

CONNAISSEZ-VOUS LA TRAME BLEUE ?

QU'EST CE LA TRAME BLEUE ?

La Trame Bleue est un outil d'aménagement dont le principal objectif est de maintenir et reconstituer les habitats naturels et les continuités écologiques. En effet, il ne s'agit pas d'une simple accumulation de milieux protégés naturels, mais bien d'une trame, d'un réseau écologique, notion indispensable au bon fonctionnement de tout écosystème. Complémentaire de la trame verte, cette composante "bleue" fait référence aux milieux aquatiques et humides (cours d'eau, parties de cours d'eau, milieux littoraux, canaux, étangs et zones humides).

POURQUOI EN TENIR COMPTE ?

L'objectif principal de la Trame Bleue est de limiter l'érosion de la biodiversité sur nos territoires.

Elle vise à :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels
- Atteindre ou conserver le bon état écologique des eaux de surface et des milieux associés
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages

À titre d'exemple, ces espaces constituent pour les oiseaux aussi bien des haltes migratoires que des lieux de reproduction ou de nidification.

LES ENJEUX DE LA TRAME BLEUE

Les milieux humides sont des réservoirs d'une riche biodiversité qui sont perturbés par les infrastructures humaines. Pourtant les "zones humides" en milieux urbains ont toute leur importance. L'intégration de ce type de milieu en ville apporte une multitude de bénéfices :

- Résilience face aux inondations
- Amélioration de la qualité de l'air et de l'eau dans les villes
- Accueillir une riche biodiversité
- Lutte contre le phénomène d'Îlots de Chaleur Urbains

Maintenir un cadre de vie agréable dans un contexte d'urbanisation constitue un véritable défi. La restauration ou la création de milieux humides peut permettre de favoriser le bien-être en ville.

EFFINATURE INTÈGRE LA TRAME BLEUE DANS SON RÉFÉRENTIEL

En milieu urbain, les espaces non imperméabilisés sont des sites propices à la mise en place d'actions en faveur de la gestion de l'eau. L'implantation de bassins de rétention paysagers ou de noues végétalisées permet de favoriser la biodiversité urbaine. Bien que non obligatoires, ce type d'aménagement est valorisé et encadré dans la certification Effinature

